

N° 70
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

26 janvier 2017

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord multilatéral entre
autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations
pays par pays.*

(Texte définitif)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée
nationale en première lecture, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 4181, 4282 et T.A. 875.

Sénat : 272, 307 et 308 (2016-2017).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes portant sur l'échange des déclarations pays par pays, signé à Paris le 27 janvier 2016, et dont le texte est annexé à la présente loi(1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 janvier 2017.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 4181 (AN, 14^{ème} législ.)